

# SOUTIEN PUBLIC À LA VIE ASSOCIATIVE LE RAPPORT DE L'IGJS

**L'inspection générale de la jeunesse et des sports vient de publier les résultats de sa récente mission d'évaluation des dispositifs de soutien à la vie associative. Le rapport dresse un portrait des politiques publiques les plus substantielles de soutien aux associations et propose des pistes d'améliorations.**

Pour les auteurs, le rôle des associations et de ses 12,7 millions de bénévoles est indéniable : elles mobilisent les énergies, répondent à de nouveaux besoins et contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté active. Outre la reconnaissance du monde associatif comme un monde bénévole, le rapport met aussi en avant l'importance du secteur en termes économiques (85 milliards d'euros en 2012) et d'emplois (9,8% de l'emploi salarié). Le rapport souligne enfin que le monde associatif connaît aujourd'hui des mutations et des difficultés.

Les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports rappellent que l'État reconnaît l'importance du fait associatif, et qu'à ce titre, il s'est donné pour mission de contribuer à son développement. Son action passe par des points d'appui à la vie associative, par la désignation de délégués à la vie associative dans les services déconcentrés du ministère de la cohésion sociale, par le dispositif local d'accompagnement, etc.

Le rapport note cependant que ce volontarisme manque de visibilité, notamment au plan territorial. L'étude a aussi observé que la déclinaison des dispositifs nationaux est en pratique contrastée, hétérogène et connaît des fortunes diverses selon les territoires et l'état des forces humaines en présence. Ces disparités territoriales de l'action de l'État, et la prolifération des sigles qui qualifient les points d'appui ne favorisent pas la compréhension de l'ensemble par les associations. Enfin, ils remarquent que de faibles effectifs sont consacrés à ces missions : le soutien à la vie associative ne représente qu'une fraction modeste des activités menées par les services déconcentrés en charge de cette mission (en l'occurrence les DR(D)JSCS et les DDCS(PP)).

Pour améliorer le soutien public à la vie associative, en particulier au niveau territorial, les auteurs du rapport font plusieurs recommandations :

- La promotion de la charte des engagements réciproques au niveau régional entre l'État, les collectivités territoriales et les associations [...] et créer les conditions de déclinaisons infrarégionales. Cette démarche partenariale réunissant les pouvoirs publics et les associations, destinée à définir des plans d'action concertés au niveau territorial, est considérée par la mission comme une étape indispensable à la mise en œuvre de véritables politiques de soutien territorialisées aux associations ;



- La refondation des missions des DRVA et des DDVA, [...] compte-tenu du rôle majeur qui leur est dévolu par les instructions nationales. [...] Cette refondation passe principalement par la désignation effective de ces délégués dans les services régionaux et départementaux, par l'identification formalisée de leurs missions ainsi que par l'attribution de quotités de temps de service adaptées à l'ampleur de la tâche ;
- L'adaptation du régime des subventions aux contraintes spécifiques et à la fragilité de nombreuses associations, en vue d'un double objectif de simplification administrative et de sécurisation financière ;
- Le renforcement de la visibilité des compétences interministérielles du ministère chargé de la jeunesse et des sports, également chargé du soutien de la vie associative, par l'adjonction de l'expression « des associations » dans l'intitulé du ministère, à l'instar de précédentes dénominations ;
- L'articulation entre les niveaux territoriaux et la dynamisation de la démarche de soutien aux associations par la création d'un pôle ressources national des associations que la mission considère comme essentielle et structurante pour l'ensemble du processus de soutien et d'accompagnement ;
- L'actualisation et la simplification de la nomenclature nationale des points d'appui à la vie associative (PAVA) qui pourraient [...], être regroupés en deux niveaux : le premier généraliste en matière d'information et de conseil et le second dédié à l'accompagnement spécialisé [...];
- L'inclusion du FONJEP parmi les dispositifs de soutien à la vie associative au plan territorial, ce qui suppose, selon les rapporteurs, un toilettage du dossier ainsi qu'un retour aux sources d'un dispositif conçu d'abord pour soutenir le développement des associations et leurs projets avant d'être un soutien à l'emploi ;
- La promotion et la valorisation de l'engagement associatif par la formation et l'accompagnement des bénévoles et le soutien à l'engagement des jeunes et des mineurs.

**Pour en savoir plus :**

[Rapport sur la mission d'évaluation des dispositifs de soutien à la vie associative notamment au plan territorial](#)